REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

INTÉGRER LES COMPÉTENCES SANTÉ AU TRAVAIL DANS L'EXERCICE INFIRMIER

AFOMETRA - 10, rue de la Rosière - 75015 PARIS
SIRET : 784 719 767 00047 - N° T.V.A intracommunautaire : FR 62 784 719 767
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 00492 75 auprès du préfet de région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C1 – DEFINIR LE CADRE D'ACTION D'UN(E) INFIRMIER(ERE) EN SANTE TRAVAIL AFIN DE CONSEILLER DE MANIÈRE PERTINENTE ENTREPRISES ET SALARIES C1.1 - Conseiller les employeurs et les salariés en matière de santé au travail en tenant compte de l'offre de service et de la législation en vigueur C1.2 - Respecter le cadre réglementaire et les règles de déontologie pour l'infirmier(e) de santé au travail en tenant compte de ce qui relève des actions prescrites, des actions sur protocole, des actions liées au rôle propre de l'infirmier(e) en santé travail C1.3 - S'appuyer sur les bons relais pour la mise en œuvre des actions de prévention en identifiant les différents acteurs et leurs champs d'intervention spécifiques C1.4 - Adapter l'information en matière de promotion de la santé au travail en prenant en compte la typologie des entreprises	Le candidat rédige un écrit de 10 à 12 pages maximum donc l'objectif est de procéder à un travail d'analyse et de synthèse autour de la présentation d'une action individuelle ou collective visant à la prévention des risques professionnels ou au maintien en emploi avec explication du rôle spécifique de l'infirmier (ère) en santé travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Soutenance orale de 30 minutes devant un jury de professionnels, composée d'un temps de présentation synthétique puis d'un temps d'échanges sous forme de questions-réponses Questionnaire de connaissances : questions sur l'éco-système de la santé travail et la règlementation	Le candidat est capable de : • Décrire la mission d'un SPSTI et expliciter l'offre de service associée • Distinguer ce qui relève des actions prescrites, des actions sur protocole, des actions liées au rôle propre d'un(e) l'infirmier(e) de santé au travail • Définir le rôle des différents acteurs de la prévention au sein du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), dans les entreprises et dans la sphère institutionnelle • D'adapter leur conseil aux différentes typologies d'entreprise (forme juridique, taille etc.)

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C2 – REALISER DES ENTRETIENS INFIRMIERS DANS LE CADRE DU SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIES POUR PROPOSER DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIES FRAGILISES C2.1 - Adapter l'information en matière de promotion de la santé au travail en fonction de la typologie de l'entreprise C2.2 - Analyser la situation santé/travail du salarié pour adapter la réalisation des examens complémentaires C2.3 - Tracer les informations et actions relevant du suivi individuel de la santé des salariés afin d'avoir une approche individuelle et collective des indicateurs saisis C2.4 - Réaliser un diagnostic infirmier lors des entretiens en tenant compte des spécificités individuelles et collectives des salariés	Le candidat rédige un écrit de 10 à 12 pages maximum donc l'objectif est de procéder à un travail d'analyse et de synthèse autour de la présentation d'une action individuelle ou collective visant à la prévention des risques professionnels ou au maintien en emploi avec explication du rôle spécifique de l'infirmier (ère) en santé travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Soutenance orale de 30 minutes devant un jury de professionnels, composée d'un temps de présentation synthétique puis d'un temps d'échanges sous forme de questions-réponses Questionnaire de connaissances : questions sur la nature des examens complémentaires reliés aux pathologies professionnelles	Le candidat est capable de : • Réaliser son entretien en fonction du salarié et de sa situation (temps dévolu, orientation vers le médecin, curriculum laboris, antécédents etc.) / Détecter des situations à risque pour des salariés • Maîtriser la pertinence des examens complémentaires en fonction des pathologies pouvant avoir un impact en santé-travail • Enoncer clairement les règles de fonctionnement et d'utilisation du Dossier Médical en Santé au Travail (qui fait quoi, règles de transmission…) • Orienter de manière circonstanciée vers un médecin du travail, en identifiant les situations à risque

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C3 – ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE ET SES SALARIES AFIN DE PREVENIR TOUTE ALTERATION DE LA SANTE LIEE A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE EN PROPOSANT DES ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS C3.1 – Conseiller employeurs et salariés, dans le cadre d'actions en milieu de travail, en proposant des pistes de prévention aux risques professionnels C3.2 - Rédiger des fiches d'entreprise à partir des données collectées et des situations repérées pour les aider à préserver la santé de leurs salariés C3.3 - Mettre en œuvre des actions de prévention individuelle ou collective dans un but de prévention des risques C3.4 - Proposer des pistes d'interventions complémentaires au médecin du travail dans une démarche de prévention primaire, secondaire ou tertiaire en fonction des situations des salariés	Le candidat rédige un écrit de 10 à 12 pages maximum donc l'objectif est de procéder à un travail d'analyse et de synthèse autour de la présentation d'une action individuelle ou collective visant à la prévention des risques professionnels ou au maintien en emploi avec explication du rôle spécifique de l'infirmier (ère) en santé travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Soutenance orale de 30 minutes devant un jury de professionnels, composée d'un temps de présentation synthétique puis d'un temps d'échanges sous forme de questions-réponses Questionnaire de connaissances : questions sur l'évaluation des risques professionnels	Le candidat est capable de : • Observer un poste de travail en faisant les liens santé – travail et lister les actions envisageables • Sur la base de l'analyse des documents de prévention de l'entreprise et de son observation, être capable de repérer les dangers et les risques de l'entreprise en considérant les actions de prévention déjà mises en place • Concevoir et animer des actions d'information collectives ou des actions d'éducation à la santé • Distinguer ce qui relève de la prévention primaire, secondaire ou tertiaire pour anticiper et faire des propositions ciblées

COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
C4 – CONTRIBUER A LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE AFIN DE MAINTENIR LES SALARIES FRAGILISES EN EMPLOI C4.1 - Dépister à travers un entretien infirmier les éléments relevant de la prévention de la désinsertion professionnelle nécessitant une orientation vers un médecin du travail afin de favoriser le maintien en emploi C4.2 - Observer l'activité professionnelle d'un salarié à risque d'inaptitude à son poste de travail afin de rédiger une synthèse à destination du médecin du travail C4.3 - Proposer des pistes de solutions possibles pour un maintien en emploi en prenant en compte les experts et partenaires locaux	Le candidat rédige un écrit de 10 à 12 pages maximum donc l'objectif est de procéder à un travail d'analyse et de synthèse autour de la présentation d'une action individuelle ou collective visant à la prévention des risques professionnels ou au maintien en emploi avec explication du rôle spécifique de l'infirmier (ère) en santé travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Soutenance orale de 30 minutes devant un jury de professionnels, composée d'un temps de présentation synthétique puis d'un temps d'échanges sous forme de questions-réponses. Questionnaire de connaissances : questions sur la prévention de la désinsertion professionnelle.	Le candidat est capable de : • Identifier les facteurs de la désinsertion professionnelle en reliant les risques observés en lien avec l'état de santé • Donner un premier niveau d'information sur les situations observées qui peuvent conduire à la désinsertion professionnelle (RQTH, maladie pro, invalidité etc.) • Lister les typologies de partenaires, leurs rôles et leurs modes d'action